

# Module 4 – Les droits des personnes immigrantes au Canada



## FICHE DE L'ÉLÈVE

### A. Les droits et les obligations des personnes immigrantes

---

La Charte des droits et libertés et d'autres lois canadiennes accordent des droits et des obligations qui s'appliquent à **tous les individus** qui se trouvent sur le territoire canadien, y compris les personnes en visite au Canada.

Cela dit, il arrive parfois que la loi réserve des droits à **certains groupes de personnes**.



## A.1. Droits et responsabilités de toutes les personnes sur le territoire canadien

### Droits

En règle générale, les personnes qui sont sur le territoire canadien ont **tous les droits et les protections** garantis par la Charte et par les autres lois.

#### **Affaire judiciaire Singh (1985) - Cour Suprême du Canada**

« Le mot "chacun" employé à l'article 7 de la Charte englobe toute personne qui se trouve au Canada et qui, de ce fait, est assujettie à la loi canadienne. »

#### **ATTENTION**

- La loi peut prévoir que des droits soient réservés à des groupes de personnes. Lorsque tel est le cas, cela est clairement **indiqué dans le texte de la loi**.
- Par exemple, l'article 6(1) de la Charte des droits et libertés prévoit que : « **Tout citoyen canadien** a le droit de demeurer au Canada, d'y entrer ou d'en sortir. »

Sauf si la loi indique qu'un droit s'applique à une catégorie de personne précise, ce droit est applicable à toutes les personnes qui se trouvent sur le territoire canadien, y compris les visiteurs.

#### **Savais-tu que...**

- Les personnes qui n'ont pas le statut de résident permanent ou de citoyen canadien n'ont pas nécessairement accès **gratuitement** à tous les mêmes services que les résidents permanents ou les citoyennes et citoyens canadiens.
- Ils devront donc parfois déboursier de l'argent pour avoir accès au système d'éducation ou pour obtenir des soins de santé.

## Responsabilités

Toutes les personnes qui sont sur le territoire canadien doivent **respecter le droit canadien**.

- Exemple : Le Code criminel s'applique à toutes les personnes sur le territoire canadien. Un touriste qui commet un vol peut être condamné, en vertu du Code criminel.

## A.2. Droits réservés aux résidentes et résidents permanents et aux citoyennes et citoyens canadiens

Certains droits sont réservés aux résidentes et résidents permanent et aux citoyennes et citoyens canadiens.

### Droits

Seuls les **résidentes et résidents permanents et les citoyennes et citoyens canadiens** ont :

- Accès à certains services, comme la couverture des soins de santé
- Le droit de vivre et travailler n'importe où au Canada.

Seuls les **citoyennes et citoyens canadiens** ont :

- Le droit de vote et de se présenter comme candidate ou candidat aux élections.
- Le droit de demeurer au Canada, d'y entrer et d'en sortir sans restriction.
- Le droit d'occuper des emplois qui requièrent une autorisation de sécurité de haut niveau.



### Droits et obligations des citoyennes et citoyens canadiens

Lis l'article « Droits et responsabilités des citoyens canadiens » :  
<https://www.cliquezjustice.ca/vos-droits/droits-et-responsabilites-des-citoyens-canadiens>

## B. Mises en situation

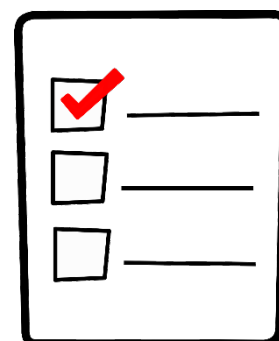
---

### B.1. Dakota

Dakota est un étudiant étranger en sciences politiques, originaire de l'Afrique du Sud. Il fait ses études à l'Université de Toronto (Ontario), compte tenu de l'excellente réputation du programme de sciences politiques de cette université. Dakota suit de près la campagne électorale fédérale et a déjà une bonne idée du parti pour lequel il va voter.

**Est-ce que Dakota a le droit de voter aux élections fédérales ? Pourquoi ?**

Réponse :



### B.2. Albert

Albert est un touriste français venu au Canada pour découvrir la beauté de l'Ouest canadien. Alors qu'il roule aux abords du Lac Louise, Albert se laisse distraire par le paysage et atteint 130 km/h dans une zone maximale de 100 km/h.

Malheureusement, une police qui fait du radar intercepte Albert et lui remet une contravention. Albert n'a pas l'intention de payer la contravention.

**Est-ce qu'Albert a le droit de refuser de payer la contravention ? Pourquoi ?**

Réponse :

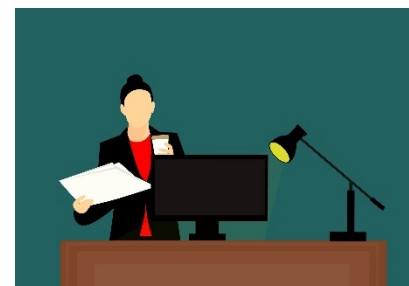


### **B.3. Gemma**

Gemma est résidente permanente depuis 2 ans. À la recherche d'un nouveau défi professionnel, Gemma regarde les offres d'emplois du Centre de la sécurité des télécommunications du Canada. En lisant les exigences du poste d'analyste du renseignement en langue étrangère, Gemma réalise que le poste exige une cote de sécurité de niveau très secret.

**Est-ce que Gemma est éligible au poste d'analyste du renseignement en langue étrangère ? Pourquoi ?**

Réponse :



## C. Bibliographie

---

### **Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?**

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez :  
[\*\*www.CliquezJustice.ca\*\*](http://www.CliquezJustice.ca)
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez :  
[\*\*www.cliquezjustice.ca/glossaire\*\*](http://www.cliquezjustice.ca/glossaire)

**Décision judiciaire**, Singh. c. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, 1985 (Cour suprême du Canada).

**Loi**, Charte canadienne des droits et libertés (Canada).

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2021 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

**ajefo** Association des juristes  
d'expression française  
de l'Ontario